



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjointes -

M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjointes -

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Vianney RASKIN, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Thierry PORTAL à Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjointes -

Mme Muriel RICHARD, Mme Frédérique LAINE

- Conseillers municipaux -

Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Fabrice BULTEAU

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-045 Lutte contre les incivilités et la délinquance : suspension d'aides municipales

- Conseil Municipal du 25 septembre 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L141-2,

Considérant que les forces de sécurité sont fréquemment confrontées à des délinquants d'habitude, qui sont dans l'espace public, et que les habitants doivent pouvoir bénéficier de la quiétude à laquelle ils ont droit,

Considérant que la Ville de Suresnes souhaite utiliser un outil supplémentaire qui permettra de responsabiliser les familles des délinquants. Ces derniers seront susceptibles de se voir supprimer l'accès aux aides municipales pour les services non obligatoires,

Considérant que seront concernés les auteurs ou leurs représentants légaux qui auront fait l'objet :

- d'un rappel à l'ordre au titre de l'article L141-2 du Code de l'action sociale et des familles et auront refusé de se rendre à la convocation,
- de plusieurs constatations d'infractions relevant de l'atteinte à la tranquillité publique,
- d'un jugement définitif suite à une infraction troublant l'ordre public,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Yoann LAMARQUE, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

Nombre de pour : 35

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er} - D'autoriser le Maire ou son représentant à suspendre l'accès aux aides municipales aux personnes décrites ci-dessus.

Article 2 - D'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à régler toutes les modalités afférentes à l'exécution de cette mesure.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1
du Code général des collectivités territoriales que le présent acte
a été reçu par le représentant de l'État

le 6 octobre 2025

et publié/affiché le 6 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,
la Responsable de la Gestion des Instances

Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes